



APPEL À PROJETS AIDANTS 2023

En 2023,

Crédit Agricole Assurances finance
votre projet associatif en faveur des aidants.

www.ca-assurances.com



ASSURANCES

Pour la 13^{ème} année consécutive, Crédit Agricole Assurances lance un appel à projets national en faveur des organismes d'intérêt général qui soutiennent les proches aidants. Depuis 2010, ce sont près de 200 projets qui ont été soutenus financièrement.

Pour cette nouvelle édition, Crédit Agricole Assurances poursuit son engagement auprès des aidants en faisant le choix de soutenir des projets visant 3 thématiques : développer les démarches d'aller-vers, lutter contre les inégalités territoriales, renforcer la place des proches aidants en habitat inclusif.

1

DÉVELOPPER LES DÉMARCHES « D'ALLER-VERS »

Les nombreuses études réalisées sur les proches aidants ont mis en évidence leur difficulté à s'identifier à ce rôle et malgré toutes les campagnes de communication effectuées au cours des dernières années, 47% d'entre eux ne se reconnaissent pas comme tels (Baromètre BVA/Fondation April, 2022).

Promue dans le domaine de la lutte contre la pauvreté, la notion « d'aller-vers » correspond à une démarche qui vise des publics non-demandeurs, qui ne se sentent pas concernés et qui n'ont pas recours aux droits ni aux aides qui peuvent leur être proposées.

Il n'y a pas de définition officielle de « l'aller-vers » mais la notion inspire la réflexion éthique de nombreuses institutions, professionnels et bénévoles qui s'engagent dans la prévention.

Quelles sont les nouvelles pratiques, les nouvelles stratégies de repérage des proches aidants développées pour les démarches « d'aller-vers » ?

2

LUTTER CONTRE LES INÉGALITÉS TERRITORIALES

L'offre de service proposée pour accompagner à domicile les personnes fragiles et soutenir leurs proches aidants n'est pas présente sur tous les territoires.

Elle se concentre généralement dans les métropoles et les zones urbaines, tandis que certains espaces ruraux les plus éloignés deviennent des « déserts médicaux ».

Il en est de même pour les territoires ultramarins, qui cumulent des retards dans le développement du système de santé.

Tous ces écarts entre les territoires peuvent être des sources d'inégalité pour les proches aidants, qui ne trouvent pas les mêmes possibilités d'être accompagnés et soutenus en fonction de là où ils habitent.

Pour autant, des associations se mobilisent et mettent en place différentes actions pour rassembler les aidants, faire reconnaître leurs besoins et apporter des réponses.

Quels sont les projets de ces associations qui luttent contre les inégalités territoriales pour mieux soutenir tous les aidants ?

3

RENFORCER LA PLACE DES PROCHES AIDANTS EN HABITAT INCLUSIF

Avec la création d'un nouveau droit qui vise à accompagner le développement de l'habitat inclusif en proposant aux départements de mettre en place l'Aide à la Vie Partagée (AVP), de plus en plus de personnes âgées en perte d'autonomie ou en situation de handicap vivent dans ces nouveaux lieux.

Mais contrairement aux établissements d'hébergement, qui assurent une prise en charge globale de la personne et de l'ensemble de ces besoins, l'habitat inclusif s'appuie sur une participation active des familles, qui sont mobilisées à la fois dans l'accompagnement de la personne pour son parcours de soin, dans l'organisation de la vie quotidienne et dans la réalisation des activités ou encore dans la gouvernance.

Si l'entrée en habitat inclusif est vécue comme une séparation, les multiples modes de participation des familles sont autant de possibilités pour réinventer de nouveaux liens avec leur proche.

Quelles sont les actions spécifiques destinées aux aidants en habitat inclusif pour développer des logiques d'entraide entre les familles, pour faciliter la communication avec l'équipe de professionnels et pour renforcer les liens avec leurs proches ?

CALENDRIER 2023



6 mars
Lancement
de l'appel à projets

30 mars
Réunion d'information
pour les porteurs de projets

30 avril
Clôture
de l'appel à projets

Mai/Juin
Analyse
des dossiers



Juin/Juillet
SÉLECTION
DES DOSSIERS

Qui peut participer ?

Tout organisme d'intérêt général à but non lucratif en capacité de produire des reçus fiscaux et portant un projet concret, ponctuel ou récurrent répondant aux besoins des aidants **sur une ou plusieurs thématiques identifiées pour cet appel à projets exclusivement.**

Une structure ne pourra pas être financée plus de trois années consécutives.

Quels critères d'appréciation de votre projet ?

- Correspondances avec une ou plusieurs thématiques indiquées précédemment
- Impact réel et durable envers les aidants
- Faisabilité opérationnelle et financière
- Existence d'un dispositif d'évaluation (indicateurs de suivi, évaluation des risques).



QUI SONT LES AIDANTS ?

Une personne qui vient en aide de manière régulière, à titre non professionnel, pour accomplir une partie ou la totalité des actes de la vie quotidienne d'une personne âgée en perte d'autonomie peut être considérée comme un proche aidant.

Ainsi, peut être considéré comme proche aidant de la personne aidée : son conjoint, le partenaire avec qui elle a conclu un pacte civil de solidarité ou son concubin, un parent, un allié ou une personne résidant avec elle ou entretenant avec elle des liens étroits et stables.

Source : Loi d'adaptation de la société au vieillissement

Prix Coup de cœur du jury

Ce prix récompensera une structure lauréate en complément de la dotation initiale attribuée.

Il consistera à l'accompagnement individuel sur plusieurs mois de la structure afin de lui permettre de consolider son modèle économique au service de la pérennité de son projet, de définir une stratégie de développement de ses ressources et de renforcer ses compétences et outils pour gagner en efficacité.

Comment répondre à l'appel à projets ?

Du 6 mars au 30 avril 2023 inclus, déposez votre dossier de candidature sur le site internet :

www.ca-assurances.com

Réunion d'information appel à projets

Afin de pouvoir répondre aux questions sur l'appel à projets aidants 2023, une réunion d'information en visioconférence sur Teams se déroulera **jeudi 30 mars de 10h30 à 12h.**

Le 30 mars, cliquez ici pour participer

